

Fonds Desjardins

Actions privilégiées canadiennes



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :
**Desjardins Gestion
internationale d'actifs**

DATE DE CRÉATION :
11 avril 2016

CATÉGORIE CIFSC* :
Actions privilégiées à revenu fixe

Le marché des actions privilégiées a connu un troisième trimestre consécutif positif, l'indice de référence affichant un rendement de +7,3 % pour la période. Tous les types de structure terminent le trimestre avec un rendement positif, mais les actions à taux révisable ont eu un rendement supérieur aux autres types de structure. La vigueur au dernier trimestre permet de finir l'année sur une note positive : l'indice a généré un rendement de +6,2 % pour l'année 2020. Sur une base de prix seulement, l'indice termine l'année avec une performance de +0,1 %.

L'appétit pour le risque des investisseurs, le resserrement des écarts de crédit et l'impact des billets ARL (LRCN) ont contribué à la bonne tenue des marchés. L'arrivée des billets ARL au trimestre précédent a indéniablement changé la donne à long terme pour le marché des actions privilégiées, affectant autant le marché primaire (moins de nouvelles émissions) que le marché secondaire (rachat d'émissions par les sociétés).

La société BCE a annoncé qu'elle procéderait à une offre publique de rachat d'actions privilégiées dans le cours normal des activités (normal course issuer bid). La société à l'intention de racheter jusqu'à 10 % de chacune de ses émissions existantes d'ici le 8 novembre 2021. Ces opérations viendront réduire la taille du marché des actions privilégiées et devraient conséquemment avoir un impact positif sur la valorisation des titres. Il sera intéressant de voir combien d'autres sociétés que les banques, les compagnies d'assurance et BCE seront tentées de racheter des émissions existantes. Brookfield Asset Management procédait déjà à une offre publique de rachat d'actions privilégiées dans le cours normal de ses activités.

La société Altagas a pris les investisseurs par surprise en rachetant un de ses titres à taux révisable. Le titre se négociait à un prix escompté et n'accordait qu'une faible probabilité d'un rachat. Après la Banque TD qui avait annoncé le rachat à prime d'un de ses titres au trimestre précédent, la BMO a aussi décidé de racheter à prime une action perpétuelle à taux fixe, qui est un produit NVCC. Ces éléments contribuent au soutien des cours des actions privilégiées.

Il n'y a eu aucune souscription sur le marché primaire au cours de la période.

Fonds Desjardins

Actions privilégiées canadiennes



COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :

**Desjardins Gestion
internationale d'actifs**

DATE DE CRÉATION :

11 avril 2016

CATÉGORIE CIFSC* :

Actions privilégiées à revenu fixe

Depuis quelques trimestres, les actions privilégiées à taux révisable sont décorrélées aux taux d'intérêt, contrairement à ce qu'on a observé ces dernières années. Ce type d'action était plutôt au diapason avec le resserrement des écarts de crédit et la remontée des places boursières. Bien que les taux d'intérêt devraient rester bas pour une période prolongée, une hausse des taux d'intérêt éventuelle pourrait ramener l'effet de corrélation et serait favorable aux actions à taux révisable. Avec tous les facteurs qui soutiennent les actions privilégiées, celles-ci demeurent une catégorie d'actifs intéressante, en absolu et relativement à plusieurs autres types d'investissement.

La performance du portefeuille s'est avérée supérieure à l'indice de 37 points de base. La sélection de titres au sein des actions à taux révisable et une légère surpondération au secteur des communications expliquent essentiellement cette surperformance.

* CIFSC réfère à Canadian Investment Funds Standards Committee. Le CIFSC a pour mandat de normaliser la classification des fonds d'investissement au Canada. <http://www.cifsc.org/>.

Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustration et de discussion seulement. Elles ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achat ou de vente de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. L'information se veut générale et destinée à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion du gestionnaire de portefeuille cité dans ce document. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis. Les informations présentées sur le contexte de marché et la stratégie représentent un sommaire des observations du gestionnaire de portefeuille cité à l'égard des marchés dans leur ensemble et de sa stratégie à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées basées sur des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différents. En aucun cas ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite du gestionnaire de portefeuille cité.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.

La marque Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins utilisée sous licence.